Jihadiste ou malade psy ? La difficulté de juger une tentative d'attaque à la Tour Eiffel

22/10/2019 à 22h25



Mamoye D. sautillait sous la Tour Eiffel, tournait sur lui-même armé d'un couteau en criant "Allah akbar" : ce jeune homme de 21 ans, qui a fait dès son adolescence de nombreux séjours en hôpital psychiatrique, a été condamné mardi à Paris à quatre ans de prison pour avoir tenté d'attaquer des militaires.

Le 5 août 2017, Mamoye D. avait une permission de sortie de son hôpital psychiatrique. Quand son père a refusé de lui acheter un smartphone, il s'est mis en colère, puis il est parti à la Tour Eiffel, armé d'un couteau. Les militaires, qu'il visait, l'ont rapidement interpellé après ses menaces.

Quelques heures plus tard, en garde à vue, il affirmait être en relation avec des membres du groupe Etat islamique en zone irako-syrienne (ce qui était faux). Et il déclarait: "*Si j'avais tué des militaires, j'aurais crié la victoire de Daesh contre la France. (…) Je voulais les décapiter*."

Un expert a conclu dans ces premières heures de l'enquête à

l’abolition du discernement. “*Il doit réintégrer son unité d’hospitalisation*” disait-il. Mais au cours de l’instruction, deux autres expertises psychiatriques n’ont retenu qu’une altération du discernement, ouvrant la voie à un procès.

(…) Le Point